



L'URPS-Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon publie un Guide pour aider les porteurs de projet à créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon publie le *Guide des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles*, destiné à accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches. L'URPS-ML a fait du développement des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles l'une de ses priorités d'action. Ces nouvelles organisations offrent à la population d'un territoire défavorisé en termes d'accès aux soins, sur un même lieu d'exercice, un ensemble de services de santé principalement de soins primaires. Grâce au regroupement de différentes activités médicales et paramédicales, elles permettent les prises en charge coordonnées et apparaissent comme une solution à la lutte contre la désertification médicale.

Constatant le besoin de conseil et d'accompagnement, les médecins libéraux élus à l'URPS se mobilisent pour accompagner les porteurs de projets. L'URPS publie le *Guide des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles* afin de renseigner les professionnels de santé à chaque étape de conception et de réalisation de leur projet.

Fiches pratiques (conception, juridique, immobilier, financement, management...) et témoignages de professionnels libéraux ayant créé leur Maison de Santé dans les cinq départements de la région

composent ce guide rédigé par le Dr Christian Vedrenne et Camille Ricart.

- Christian Vedrenne est médecin généraliste, Président de la Fédération Régionale des Maisons et Pôles de Santé du Languedoc-Roussillon (FEMAS-LR) et créateur d'une Maison de Santé à Saint-Paul-de-Fenouillet (66).

- Camille Ricart est juriste au sein de l'URPS.

Guide des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, URPS-Médecins Libéraux du Languedoc-Roussillon, 28 pages, Montpellier, juillet 2013.

Écrit par URPS-ML-LR
Jeudi, 04 Juillet 2013 17:59 -

Disponible

sur

www.urpsml-lr.org

ou sur demande auprès de :

unionlr@urpsml-lr.org

(réservé aux professionnels de santé).